



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0374

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Conseil d'administration de l'association Medialys - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation Développement responsable - Direction ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0374**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Lyon

objet : **Conseil d'administration de l'association Medialys - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation Développement responsable - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Medialys est une association qui a été créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale. Son siège est fixé à Lyon.

L'association a pour objet la réadaptation professionnelle et la réinsertion des chômeurs, en particulier ceux les plus éloignés de l'emploi, par des actions de médiations conduites, en particulier, sur les réseaux de transports en commun.

L'association agit pour favoriser le retour à l'emploi par un parcours articulant formation, emplois en contrat aidé et suivi socio-professionnel en faisant coopérer les acteurs publics et privés participant à la vie du réseau de transports en commun lyonnais et les acteurs et organismes d'insertion et de retour à l'emploi.

II - Modalités de représentation

Les membres de l'association sont des personnes physiques ou morales qui participent à la vie sociale et économique de l'agglomération ainsi qu'au développement de l'emploi.

Parmi eux, sont membres de droit le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Métropole de Lyon et le délégataire du réseau des transports en commun lyonnais (TCL).

De même, le Préfet du Rhône est invité à titre permanent de l'association.

Conformément aux statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2017, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres au minimum répartis en 3 collèges :

- le collège des collectivités, composé de 6 membres dont 2 membres de droit représentant le SYTRAL et 4 membres de droit représentant la Métropole,

- le collège des acteurs de l'économie, de l'insertion et de l'emploi, composé de 6 membres au minimum, représentant des entreprises lyonnaises, des acteurs publics et privés dotés d'une expérience dans l'un de ces domaines, des acteurs et structures du service public de l'emploi. Le délégataire du réseau TCL est membre de droit de ce collège,

- le collège des personnalités qualifiées avec voix consultative, où siège de droit le représentant du Préfet.

Par délibération du Conseil n° 2020-0166 du 5 octobre 2020, la Métropole a procédé à la désignation de ses 4 représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association.

Madame Camille Augey ayant fait part de son souhait de ne plus siéger en tant que représentante de la Métropole au sein de cet organisme, il convient de désigner un nouveau titulaire pour le siège devenu vacant au sein du conseil d'administration de l'association Medialys ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne M. Mohamed CHIHJ en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association Medialys.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.